

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée (ALD) et ALA

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur au moins 3 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-590875

ND: 49379



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01494

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENKADMIR

MOUSTAPHA 30 NOV. 2000

Date de naissance :

03 06 - 1954

Adresse :

19 RUE BAALABA K ETG 2 N° 6

ACCUEIL

Télé. :

06 33 30 33 63

250 + 132 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. MOHAMED DAHREDDINE

Ophtalmologue
Maladies et Chirurgie des Yeux
416, Angle Boulevard Hassan II
et Chevallier André Pailleret - 10
Casablanca - Tel: 05 22 62 77 39

Cachet du médecin :

Date de consultation :

24 NOV 2020

Nom et prénom du malade :

BENKADMIR

Age:

Lien de parenté :

Soi-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

MSA

Le : 29/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

V. Benkadir

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/11/2020	Q		850,00 DT	INP : 101111111111 Dr. Mouloud DAIKOURI Chirurgien Dentiste Malades et Chirurgie des Yeux 46, Avenue Boulevard des Yézidis Casablanca - Tel. 06 12 62 71 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE NOUVELLE CASABLANCA Y K BOUJZIRAT 18 Bd de la LIBERTE 85.22.22.07.17 CASABLANCA	24/11/2020	132,00

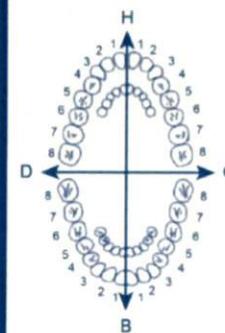
ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

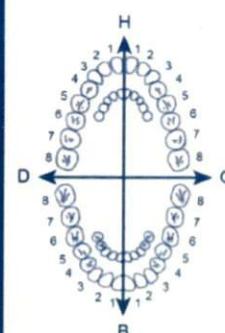
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
VOLET ADHERENT	24/11/2020					200,00

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
G	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mounir DAHREDDINE

Diplômé de la faculté de médecine Paris 7 Diderot
Ancien assistant spécialiste des Hôpitaux de Paris
DU Pathologies et Chirurgie Rétino-Vitréenne
DU Imagerie et Pathologies Rétiniennes
DU Chirurgie Réfractive et Phaco-émulsification
DU Pathologies et Chirurgie Orbito-Palpébrale et Lacrymales

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et chirurgie des yeux
Chirurgie de la cataracte par phaco-émulsification, Chirurgie de la rétine,
Laser argon, laser yag, Angiographie

le mardi 24 novembre 2020

Monsieur Mostapha BEN KADMIR

22,00 x 6

- SICCAPROTECT collyre : dans les deux yeux
Une goutte trois fois par jour pendant six mois.



A RENOUVELER

132,00

HARMACIE NOUVELLE
CASABLANCA
K BOUJOURA
18, Bd de la Liberté
+212 52 31 47 17 CASABLANCA



Dr. Mounir DAHREDDINE
Ophtalmologiste
Maladies et Chirurgie des Yeux
416, Avenue Bouaventure
Casablanca - 10100
Téléphone : 05 22 31 47 17
Email : dahrmounir70@hotmail.fr

Boulevard Abdelmoumen- Boulevard Anoual, Entrée A, App 10, 2 ème étage, Casablanca
Tél : 05 22 23 66 25 - 06 72 62 77 39 - Email : dahrmounir70@hotmail.fr



LUNETTES ANNAKHIL

N° 04674

نظارات النخيل

DATE : 25.11.2020

NOM : BENKAD MIZ

PRENOM : MOSTAFA

- DOCTEUR M - Miz JAWZ FOZINE

- NOMENCLATURE : N°

PRIX

OD : AXE 115° CYL , 125 SPH + 47

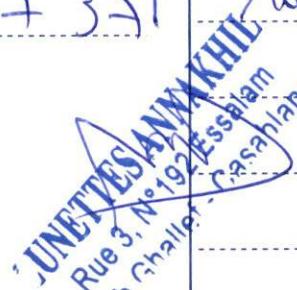
1000.00

VL

OG : AXE 65 CYL - 05 SPH + 37

1000.00

Add : { OD :
OG : } + 250



Verres 116.

Monture 0P- 50

500.00

Facture Arrêtée à la somme de :

Dhahabill. Emporium
O.M.

4500.00

رقم 192، زنقة 3 السلام - الدار البيضاء - الباتنة : 34721616

N° 192 - Rue 3 Essalam - Casablanca

Patente : 34721616 - I.F. : 40150760 - Ice : 001845860000089

Docteur Mounir DAHREDDINE

Diplômé de la faculté de médecine Paris 7 Diderot
Ancien assistant spécialiste des Hôpitaux de Paris
DU Pathologies et Chirurgie Rétino-Vitréenne
DU Imagerie et Pathologies Rétiniennes
DU Chirurgie Réfractive et Phaco-émulsification
DU Pathologies et Chirurgie Orbito-Palpébrale et Lacrymales

OPHTALMOLOGISTE
Maladies et chirurgie des yeux
Chirurgie de la cataracte par phaco-émulsification, Chirurgie de la rétine, Laser argon, laser yag, angiographie

le mardi 24 novembre 2020

Monsieur Mostapha BEN KADMIR

- Une Monture :

- Verres PROGRESSIFS :

OEIL DROIT : +4,75 (-1,75 à 150°) Add 2,50

OEIL GAUCHE : +3,75 (-0,50 à 65°) Add 2,50

Verres Traités Anti-Reflets

Verres Traités Anti-UV



Dr. Mounir DAHREDDINE
Ophtalmologiste
Maladies et chirurgie des yeux
416, Angle Boulevard Abdelmoumen- Boulevard Anoual, Entrée A, App 10, 2 ème étage, Casablanca
Tél : 05 22 23 66 25 - 06 72 62 77 39 - Email : dahrmounir70@hotmail.fr